

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	LES CARS DE L'ELORN / CARS LE ROUX
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe les licences communautaires (1 véhicule dans chaque entreprise).
Département d'établissement de l'entreprise	FINISTERE

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	LORIENT Gare d'échange de l'Orientis, 9-11 cours de Chazelle, 56100 Lorient, France Point GPS Google Maps : 47.755408, -3.364137
Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	QUIMPER Place Louis Armand, 29000 QUIMPER, France Point GPS Google Maps : 47.994466, -4.093558

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre, peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

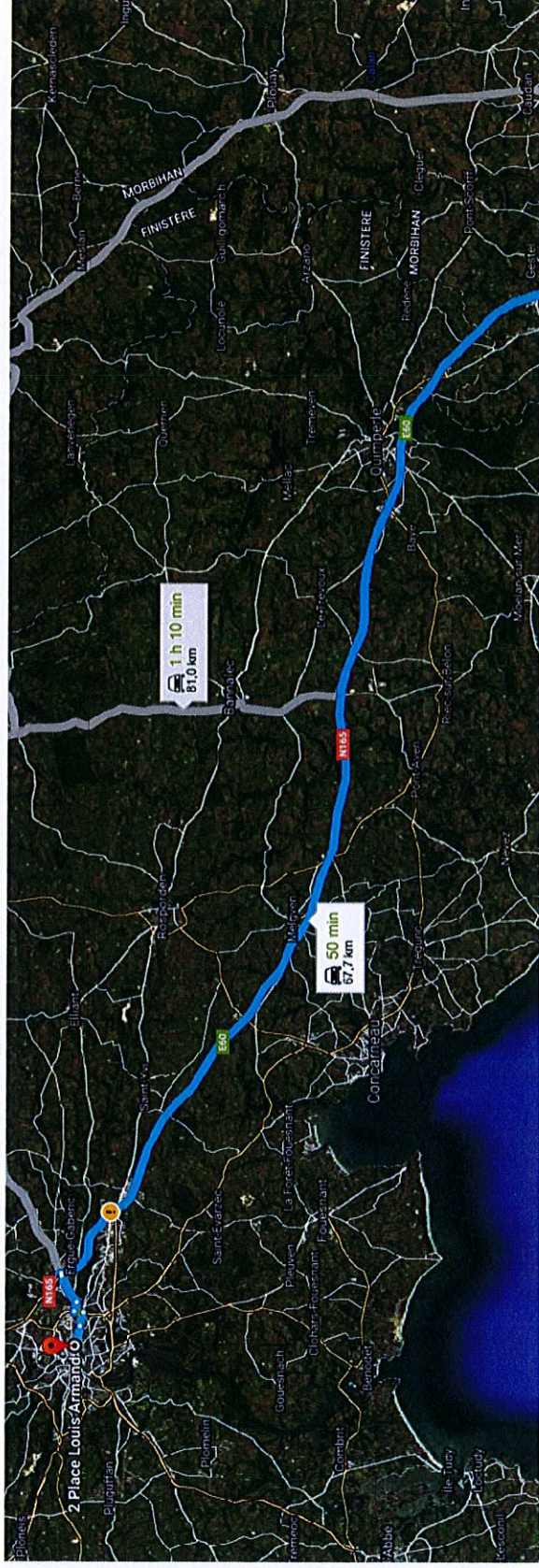
² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte Lorient - Quimper
Temps de parcours (en heures et minutes)	00h55
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Lorient Quimper" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an 48 places par car * 4 trajets jour * 365 = 70 080 places maximales

Jour de fonctionnement	Lorient - Quimper		Quimper - Lorient	
	Aller		Retour	
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 1	Horaire 2
Lundi	14h45	21h20	07h45	14h15
Mardi	14h45	21h20	07h45	14h15
Mercredi	14h45	21h20	07h45	14h15
Jeudi	14h45	21h20	07h45	14h15
Vendredi	14h45	21h20	07h45	14h15
Samedi	14h45	21h20	07h45	14h15
Dimanche	14h45	21h20	07h45	14h15
Fréquence	2 allers - retours / 365 jours / an			





Origine :

- LORIENT Gare d'échange de l'Orientis, 9-11 cours de Chazelle, 56100 Lorient, France
- Point GPS Google Maps : 47.755408, -3.364137

Destination :

- QUIMPER Place Louis Armand, 29000 QUIMPER, France
- Point GPS Google Maps : 47.994466, -4.093558

Temps de trajet : 00h55

Distance selon Via Michelin : 67 kms